Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je voudrais apporter quelques spécifications concernant les dernières parutions dans certains médias, qui attestent partiellement à un manque d'information de fond, sur les efforts qui visent à trouver une solution à la crise migratoire qui constitue l’ordre du jour international, suite aux deux sommets entre la Turquie et l’Union européenne, le premier le 29 novembre 2015, puis le 7 mars 2016.

Il en va principalement du devoir humanitaire de la Turquie et de l’UE de diriger et de règlementer le flux migratoire incontrôlé vers l’Europe et d’empêcher ainsi les pertes tragiques dans la mer Egée. La Turquie en mettant en place une politique de porte ouverte, a depuis le début de la guerre civile en Syrie, c’est-à-dire depuis près de cinq ans, a fait de son mieux en matière humanitaire, juridique et morale. Il serait donc injuste de qualifier les deux sommets de « marchandage de concessions » et de critiquer la Turquie, un pays qui a dépensé plus de 10 milliards de dollars de son budget, les contributions des organisations civiles et les autorités locales n’y étant pas encore inclus et qui a été beaucoup plus européenne que certains pays recourant à des critères concernant le niveau d'éducation et la situation financière pour accepter les réfugiés.

La relation entre la Turquie et l'UE date de plus de 50 ans et il est bien connu que notre processus d'adhésion a été entravé dans le passé par certains pays membres. Depuis 2005, date de l’ouverture des négociations pour l’adhésion à part entière de la Turquie à l’UE, 15 chapitres sur 35 ont été ouverts et un seul a été fermé définitivement. Depuis 11 ans, suite aux obstacles politiques, ce processus est bloqué. 6 chapitres ont été bloqués par l’Administration Chypriote Grecque De Chypre Du Sud, 5 autres (dont l’un durant les négociations d’adhésion !) ont été rejetés par Nicolas Sarkozy, ancien président de la République française, au seul motif qu’ils ont un rapport direct avec l’adhésion définitive de la Turquie. L’ouverture de nouveaux chapitres, comme a été décidée lors de ce Sommet, est une bonne mais assez tardive décision. D'un autre côté, comme l'indique souvent l'UE, l’adhésion est un processus qui doit être approuvé par tous les États membres puis soumis à l'accord des assemblées de certains pays, voir même soumis à un référendum comme c’est le cas pour la France et l'Autriche. Pour être plus claire, durant les négociations, l’ouverture de quelques chapitres intermédiaires, comme peuvent le savoir même certaines personnes ayant peu de connaissance sur ce sujet, n'a pas d'impact décisif et ne peut pas être qualifiée comme une concession. En tout état de cause, la Turquie, dont l’identité européenne est indiscutable, continuera à poursuivre son objectif d'adhésion à part entière à l'Union avec détermination.

Parmi les pays candidats à l'UE, la Turquie est le seul pays dont les citoyens ne bénéficient pas d'exemption de visa. C'est pourquoi a débuté à Ankara un dialogue sur la libéralisation du régime des visas, le 16 décembre 2013, date à laquelle fut aussi signé un accord de réadmission. Cet accord en parallèle avec la libéralisation de visa, est entré en vigueur le 1er octobre 2014, et serait appliqué pour les citoyens de pays tiers à partir du 1er octobre 2017. Cette date, suite à une demande de l’UE, a été avancée à octobre 2016, suite à la crise migratoire. En d'autres termes, l'introduction de l'exemption de visa pour les citoyens turcs n’est pas un nouveau développement qui est basé sur la crise des réfugiés. Il est question uniquement d’avancer la date d’un accord déjà conclu. Dès lors, les tentatives de désinformation liant cela avec la crise migratoire ne correspondent pas aux réalités.

D'un autre côté, un accord bilatéral de réadmission fut signé entre la Turquie et la Grèce en 2001. Depuis le début de la crise migratoire où la Turquie agit uniquement d’une manière humanitaire, elle est également en solidarité avec son voisin grec souffrant d'une crise économique. Dans ce contexte, la Grèce a annoncé en 2015, son désir de rapatriement de 11.000 personnes, la Turquie a déclaré prête à recevoir 4.000, mais seulement 8 personnes ont été expulsées vers la Turquie. Ce qui souligne la bonne volonté et l'attitude constructive de la Turquie. Il existe aussi une coopération efficace entre les deux pays concernant le rapatriement des migrants issus des autres pays.

Il faut ne pas oublier que l'aide financière de 3 milliards d’Euros de l'UE sera utilisée sous la surveillance transparente et ce exclusivement pour les besoins des réfugiés syriens. Ladite somme ne représente qu’un partage modeste de la charge, par rapport aux ressources déjà attribuées par la Turquie seule.

Les risques encourus par la crise migratoire ne sont pas seulement d’ordre économique pour la Turquie. Plusieurs groupes terroristes, en particulier DAESH et le PKK (ainsi que ses filiales syriennes PYD et YPG) constituent une menace majeure pour la sécurité nationale de la Turquie, sans compter les risques socio-économiques très sérieux dont la Turquie est exposée.

A cette occasion, je voudrais partager quelques chiffres à propos des Syriens accueillis sous la protection temporaire en Turquie :

* A l’heure actuelle, plus de 2,7 millions de Syriens furent recensés en Turquie, ce chiffre dépasse les 3 millions avec les migrants en provenance d'Irak et d'Afghanistan.
* En Turquie, le nombre de nouveaux nés syriens s'élève à 152.000. En moyenne plus de 100 bébés naissent par jour et plus de 45.000 par an.
* A Kilis, ville située à la frontière Syrienne et ayant une population de 90.000 habitants, vivent aujourd’hui quelques 120.000 syriens.
* La Turquie, le pays qui accueille le plus de migrants au monde, a dépensé 10 milliards de dollars, face à 455 millions de dollars par la communauté internationale, dont seulement 175 millions de dollars par l'UE.
* Sur 750.000 enfants à l’âge scolaire, 300.000 continuent leurs formations. Il y manque 30.000 enseignants et 25.000 classes, la contribution de l'UE serait donc largement investie dans ces domaines.
* L'Allemagne a accueilli des migrants dont le nombre de diplômés s'élève à 70% alors que ce nombre est de 2% pour la Turquie. La proportion de réfugiés analphabètes en Turquie s’élève à 50%.

Enfin, je tiens à souligner que le retour des réfugiés syriens chez eux ne serait possible qu’avec la résolution de la crise syrienne d’une manière pacifique et durable. Dans ce sens, la Turquie fera de tout son mieux que ce soit en matière politique et humanitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de mes salutations distinguées.

**Mehmet T. GÜCÜK**

**Ambassadeur**